

ORDRE DU JOUR

1. Point sur l'actualité
2. Orientations politiques
3. REX Festival d'Energies 2026
4. Point financier
5. Projets de délibérations
issus des commissions
nationales
6. Patrimoine et dossiers
immobiliers
7. Informations RH
8. Questions diverses

1. Point sur l'actualité
Centre de santé de Manosque – fermeture programmée

Le centre de santé de Manosque est voué à fermer prochainement. Le personnel a été reçu et les informations suivantes lui ont été communiquées :

- **15 octobre** : arrêt de l'activité de médecine générale;
- **15 décembre** : arrêt de l'activité dentaire ainsi que de l'ensemble des autres activités du centre.

Une attention particulière sera portée à la situation et à l'accompagnement des salariés actuellement en poste, dans le cadre de cette fermeture.

2. Orientations politiques

Lors de ce Conseil d'administration, FO Énergie a présenté ses orientations politiques pour les prochaines années

et nous nous distinguons par plusieurs revendications que nous sommes les seuls à porter.

Les Ultramarins, enfin pris en compte. FO Énergie est la seule organisation à consacrer une partie entière de ses orientations aux territoires d'outre-mer. Nous revendiquons une adaptation de la grille du coefficient social pour tenir compte du coût de la vie dans les DROM. Nous demandons une véritable égalité d'accès aux vacances, aux loisirs, à l'action sanitaire et sociale, aux assurances et aux prêts.

Des Activités Sociales neutres. FO Énergie revendique une neutralité politique totale des contenus culturels et des animations. Nous exigeons aussi une neutralité politique et religieuse des projets menés à l'international. Ces actions doivent être encadrées, transparentes et fléchées, et bénéficier en priorité aux agents des IEG, la solidarité étant réservée aux situations d'urgence.

La transparence par des audits indépendants. Nous sommes les seuls à demander un audit externe et indépendant du patrimoine immobilier et de la SAS La Foncière. Nous demandons également un audit complet de l'ensemble de l'offre assurantielle de la CCAS.

Les pensionnés au cœur de nos revendications. Les cotisations CSMR augmentent alors que les garanties baissent. FO Énergie demande :

- la renégociation des contrats;
- l'affectation des excédents à la baisse des cotisations ou à l'amélioration des remboursements;
- une subvention pour chaque pensionné au titre de sa cotisation santé et prévoyance.

Nous défendons aussi le maintien à domicile des retraités et un accompagnement vers des structures adaptées à la dépendance, là où d'autres proposent un désengagement de la CCAS sur ce champ.

Des vacances accessibles à tous. FO Énergie est la seule organisation à revendiquer :

- **une aide au transport tenant compte du coefficient social;**
- **la généralisation d'une aide au départ en vacances;**
- **une montée en gamme de certains hébergements, avec services à la demande et prestations hôtelières;**
- **de nouveaux partenariats à tarifs socialisés, y compris avec le secteur privé;**
- **une révision des critères de priorité du système d'affectation, pour le rendre plus simple, plus transparent et plus équitable.**

Nous portons également la mise en place d'un véritable chèque-vacances socialisé.

La liberté de choix. FO Énergie propose la création d'un chèque activité et d'un chèque culture, ainsi qu'un portail unique regroupant la billetterie de la CCAS et des CMCAS.

Les jeunes et les jeunes familles. Face à la précarité étudiante et aux difficultés de logement, FO Énergie demande des aides renforcées pour les jeunes actifs, les étudiants, les apprentis et les jeunes familles. **Nous demandons aussi des places prioritaires en crèche et en garderie.**

Notre conception des Activités Sociales est l'expression concrète du salaire social différé. Elles ne sont ni un privilège ni une dépense accessoire, mais un droit. Nous continuerons à défendre leur financement et leur gestion indépendante, avec pragmatisme et loin de toute approche idéologique.

3. REX Festival d'Énergies 2026

Le dossier répond bien à la question «comment avons-nous organisé le festival, et comment mieux faire?». Il répond mal à «le festival a-t-il atteint ses objectifs, pour quel public, et justifie-t-il son coût?». Pour une décision de reconduction, il faudrait au minimum le compléter par la fréquentation, une enquête auprès des festivaliers, un budget consolidé comparé à 2023 et une lecture politique des objectifs.

Cinq données manquent pour évaluer l'édition et décider de sa reconduction :

- **Budget** : montant voté, réalisé par poste et dépassement chiffré.
- **Coût net par festivalier, comparé à 2023.** La fréquentation totale n'est pas indiquée dans le dossier.
- Part des jeunes agents parmi les festivaliers et les bénévoles, raison d'être, nombre de festivaliers extérieurs aux IEG.
- **Recettes détaillées** : Participations des CMCAS, partenariats, boutique, bar, consignes.
- **Bilan carbone global** : Seules les navettes sont chiffrées (7 t de CO₂), pas le transport des festivaliers.
- **Et un REX sur les actions du groupe de pilotage.**

4. Point financier

Habilitations financières : La délibération soumise au vote du Conseil d'Administration se prononce sur les délégations de pouvoirs et les habilitations financières.

FO Énergie S'ABSTIENT

FO Énergie fait le choix de l'abstention sur cette délibération, dans un esprit de responsabilité et afin de ne pas fragiliser la continuité et le bon fonctionnement des activités sociales.

Cette abstention ne constitue en aucun cas un blanc-seing. La délégation FO Énergie restera particulièrement vigilante quant à la situation financière, à l'utilisation des moyens et aux décisions qui en découleront pour défendre les intérêts des bénéficiaires et garantir la pérennité, l'accès et la qualité des activités sociales.

Signature du traité de fusion par absorption de la SCI Village de Vacances Le Herbau par la Foncière des Activités Sociales de l'Énergie.

FO Énergie S'ABSTIENT

Abandon de créance consentie par la CCAS à la SCI La SCI LA CANEBIÈRE. En conséquence, le Conseil d'Administration de la CCAS propose l'abandon de la totalité de son compte courant inscrit dans les comptes de la SCI LA CANEBIÈRE, à hauteur de 710700 €.

FO Énergie vote Contre. Les loyers n'ont jamais couvert l'emprunt et les travaux liés à cet immobilier.

5. Projets de délibérations issus des commissions nationales

Partenariat – exposition «Violences faites aux femmes»

Participation financière : participation de la CCAS de 6000,00 € TTC.

FO Énergie vote Pour.

Aide à l'écriture – création du long-métrage «Chen & Gan» – Giovanetti / Zencirci

Participation financière : participation de la CCAS à hauteur de 8000,00 € TTC.

FO Énergie vote Contre.

Tournoi de pétanque national 2027 – Challenge Georges Parent

Participation financière pour les animations associées à cette manifestation :

- la CCAS attribue une participation financière de 4000 € au titre de l'animation (concert et remise des lots notamment);
- la CMCAS de La Rochelle consacre une participation de 2200 €, en complément de l'ensemble des actions liées à la préparation et à l'organisation de l'événement.

FO Énergie S'ABSTIENT

Gratuité de cotisations sur le contrat Obsèques CNP pour l'année 2027

Le Conseil d'administration de la CCAS décide l'octroi de deux mois de cotisations gratuites pour les adhérents du contrat Obsèques CNP sur l'année 2027.

FO Énergie vote Pour. FO propose, pour les prochaines années, que la cotisation des assurés soit lissée sur l'ensemble de l'année, plutôt que d'accorder deux mois de gratuité. Cette solution permettrait de mieux répartir l'effort de cotisation dans le temps et ainsi de faciliter son adaptation au pouvoir d'achat des assurés.

6. Patrimoine et dossiers immobiliers

Cession d'un terrain situé sur la commune de Saint-Pierre-d'Oléron

Pour un montant de 40 000 euros et sans condition suspensive de vente.

FO Énergie vote Pour.

Cession d'un bien immobilier situé sur la commune de La Palud-sur-Verdon

Pour un montant de 145 000 euros.

FO Énergie vote Pour.

Cession d'un bien immobilier situé sur la commune Les Vignes

Pour un montant de 170 000 euros.

FO Énergie vote Pour.

Cession d'un plateau sportif situé sur la commune de Tourves

Pour un montant de 215 000 euros.

FO Énergie vote Pour.

Travaux :

- Réfection des toitures d'Andernos
- Réhabilitation du siège de Bègles
- Réhabilitation du siège de Cournon-d'Auvergne
- Remplacement du chauffage et de la centrale de traitement d'air de la cuisine et de la restauration de Kayzersberg
- Réfection de toits-terrasses sur 16 sites :

TYPE	PLAQUE	NOM
VV	PNAQ	ANGLET
VV	PNAQ	ARES
VV	RALP	AUSOIS
VV	POCC	CAP D'AGDE
VV	EST	KAYSERSBERG
VV	IDFC	LA VILLE DU BOIS
VV	APCA	LE BRUSC
VV	PGDO	LES SABLES D'OLONNE
VV	PGDO	MORGAT
VV	POCC	MATEMALE
VV	POCC	ST CYPRIEN
VV	APCA	SAVINES
ACM	RALP	CORRENCON
ACM	PGDO	POULLAOUEN
ACM	PGDO	ST HILAIRE DE RIEZ
ACM	PGDO	LOGONNA DAOULAS

- Remplacement du système de sécurité incendie des Saisies.
- Mises aux normes du système de sécurité incendie et de l'accessibilité, réfection des sanitaires des Settons.

Pour l'ensemble de ces délibérations, FO Énergie a voté Pour.

- **Projet JO 2030 ACM Saint-Jean-de-Sixt :**

Est-ce intéressant pour la CCAS?

Financièrement, le montage paraît intéressant sur le papier, mais il faut faire attention à ne pas présenter les 5,07 M€ comme le «prix d'achat» du nouveau centre.

La CCAS abandonne temporairement son site pendant 42 mois, mais elle bénéficie de deux éléments importants :

- 5496 M€ provenant de la vente du terrain à la SOLIDEO;
- environ 2402 M€ d'économies de charges d'exploitation pendant la fermeture.

En contrepartie, elle doit acheter des séjours/allotements ailleurs pour maintenir l'offre aux jeunes : 1172 M€ environ sur la période.

Pour 5,07 M€ de charge estimée, quel patrimoine et quelle capacité d'accueil la CCAS récupère-t-elle réellement en 2030?

Si, au terme de l'opération, la CCAS devient propriétaire d'un équipement neuf, durable, correctement dimensionné, bien situé et répondant aux besoins des bénéficiaires, le montage peut présenter un véritable intérêt patrimonial pour les activités sociales.

En revanche, si les 11,8 M€ engagés correspondent principalement au rachat d'un équipement dont la valeur réelle serait inférieure à ce montant, tout en faisant peser sur la CCAS des charges importantes de rénovation, d'entretien et de fonctionnement, les conditions économiques de l'opération doivent être examinées avec la plus grande vigilance.

À ce stade, la présentation permet principalement d'apprécier le coût de l'opération pour la CCAS. Elle ne constitue pas encore une véritable analyse d'investissement permettant de mesurer sa rentabilité, son coût global à long terme et son intérêt patrimonial pour les activités sociales.

FO Énergie demande donc que cette présentation soit complétée par une projection financière détaillée intégrant notamment le coût des travaux de rénovation, les investissements nécessaires à la mise aux normes, notamment au regard des exigences de la RE2020, ainsi que les charges futures d'entretien et de fonctionnement.

Si ce dossier devait être soumis à un CA extraordinaire pour décider de la poursuite ou non de l'opération, FO Énergie considère que les administrateurs doivent disposer de l'ensemble de ces éléments financiers avant de se prononcer. Il en va de la responsabilité collective des administrateurs et de la préservation des moyens consacrés aux activités sociales et aux bénéficiaires.

6. Informations RH

Bilan emploi – Cartographie RH 2025/2026

- Baisse des effectifs : 2251 salariés fin 2025, soit -103 salariés sur un an.
- 178 départs en CDI pour 114 recrutements, avec notamment 79 départs en retraite et 37 départs liés au PSE.
- -7 % d'effectifs statutaires et conventionnés par rapport à 2024.
- Une part importante des besoins reste couverte par les CDD et les salariés mis à disposition.
- La trajectoire RH traduit donc une réduction et une transformation des emplois, notamment dans la restauration méridienne et le tertiaire.

Point de vigilance FO : l'impact de ces évolutions sur les conditions de travail et la qualité du service aux bénéficiaires.

7. Questions diverses

Interpellation de la délégation FO Énergie

FO Énergie rappelle que la page Facebook de la CCAS est un outil institutionnel destiné à l'ensemble des bénéficiaires et doit, à ce titre, rester strictement neutre et sans aucune étiquette syndicale.

Nous constatons que ce principe n'a pas été respecté lors de la communication autour de la Journée de défense du tarif agent. Cette situation est d'autant plus contestable que cette mobilisation était intersyndicale.

Pour FO Énergie, les moyens et outils de communication de la CCAS ne doivent pas être utilisés pour favoriser, identifier ou valoriser une organisation syndicale plutôt qu'une autre.

Nous demandons donc que la CCAS garantisse, pour l'avenir, une stricte neutralité syndicale de ses supports institutionnels, dans un souci de respect de l'ensemble des organisations représentatives et des bénéficiaires.